

“La médiation familiale, c’est mieux d’en parler...”

*Documentaire de 52 minutes*

**Réalisateur : Olivier BORDERIE**

## DOSSIER DE PRESENTATION



***Distribution : Association Dinamic Médiation Familiale***

Association Loi 1901 – 21 Avenue Albert THOMAS – 92290 Châtenay-Malabry

## Sommaire

- Les Partenaires
- Thème du film
- Synopsis
- Note d'intention
- Les Intervenants Professionnels
- Les parents et les enfants
- Les scènes de médiations
- Bibliographies des intervenants professionnels
- Références sitographiques
- Diffusion- Fiche technique-Présentation de la production-Dossier du réalisateur

-

## Les partenaires



Ministère du Travail, des Relation Sociale, de la Famille de la Solidarité et de la Ville



Ministère de la Justice



Mutualité Sociale Agricole



La Caisse Nationale des Affaires Familiale et la CAF de la haute Garonne



la Chaîne Planète Justice



La CARPA de Chambéry et d'Albertville

## Thème du film

Quel est le principe de la Médiation Familiale ?

« La Médiation Familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision - le Médiateur Familial - favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution. » (*“Livret du Conseil consultatif national de la médiation”*)

Nous en sommes donc à accepter d'échanger des propos, par un processus de responsabilisation des parties pour évoluer vers une solution intelligente et constructive.

Outre le fait que la médiation ne peut s'appliquer à toutes les situations, particulièrement dans les cas de violence structurelle au sein de certaines familles, elle semble toutefois fonctionner relativement bien dans bon nombre de situations conflictuelles familiales.

Pour qu'une médiation puisse intervenir, et afin d'assurer le respect du droit des personnes, ce processus doit impérativement présenter un caractère volontaire, confidentiel, et librement consenti.

C'est d'ailleurs à travers une participation financière personnelle et en fonction de ses moyens qu'une médiation peut se faire. Il ne peut en être autrement, le but même de la médiation étant de s'investir personnellement pour trouver un accord. C'est également pour cette raison qu'une médiation ne peut être imposée par l'instance judiciaire, mais seulement proposée.

De toute évidence, la médiation n'est pas sans but, même en cas de non aboutissement d'un accord.

Le fait même de venir s'asseoir, pour discuter de "sa différence", permet souvent de réduire le conflit.

Un conflit ouvert est beaucoup moins explosif qu'un conflit fermé. Ne pas vouloir ou pouvoir discuter de son problème pèse lourd sur l'affectif. La solution passe par la discussion, même si celle-ci est difficile à établir. On peut faire appel à un tiers comme passeur de mots. C'est déjà une première étape pour extérioriser son conflit et éviter l'effet "cocotte minute", qui aggrave beaucoup plus les choses lorsque "la soupape explose"...

La médiation, si elle est réussie, permet avant tout, de comprendre que l'on peut vivre avec son conflit. Les principes de la médiation sont avant tout de recréer ou de créer du lien : éviter que les liens ne se rompent. C'est un principe créateur d'un nouvel état des choses et non un protocole réparateur uniquement... Les gens peuvent apprendre à vivre avec un conflit et celui-ci peut d'ailleurs être un élément du lien. Dans bien des cas, le conflit fait partie de la vie. La médiation aide les partenaires blessés par leur rupture à se parler sur les aspects juridiques, parental et financiers.

La médiation ne peut être un indicateur de réussite sur les décisions prises et se doit d'être une responsabilisation des deux parties : " c'est pour cette raison qu'il n'y a ni gagnant, ni perdant ... il y a une démarche qui marche avant tout. "

## Synopsis

L'intervention, tout au long de ce documentaire, de professionnels du social et de la justice sur la pratique de ce protocole humaniste, nous révèle l'importance de la gestion des conflits par ceux qui les subissent, avec l'analyse neutre d'une tierce personne, professionnelle de la médiation familiale..

La confession de certains, père ou mère, sur cette démarche témoigne d'une décision personnelle d'avancer, face au vécu de la séparation. Malgré les doutes, les protagonistes sont déterminés à mettre en place une nouvelle situation familiale, plus claire, plus sereine à l'égard des enfants et où chacun aura pu donner son opinion.

On découvre là aussi une évolution des mœurs importante, la place de la parole de l'enfant. Ce dernier a-t-il une parole possible dans ce processus de médiation familiale ?

L'expérience de médiateurs et de juges de pays francophones, (Québec, Suisse, Belgique) nous permet également d'appréhender le travail réalisé par nos voisins et cousins sur ce sujet.

La comparaison constructive nous montre là encore que nous en sommes tous à peu près au même point d'évolution.

## Note d'intention

Ce film s'attache à donner la parole aux parents et aux enfants et présente la réalité du vécu et de l'évolution de ce protocole de médiation.

Les arguments des professionnels de la médiation familiale, de la justice et du monde social, nous éclairent précisément sur les sentiments qui peuvent animer les protagonistes dans ces moments de tension et apprendre à mieux les gérer.

Si les parents ont cette bouée de sauvetage qu'est la médiation, les enfants, eux, ont-ils le droit de s'exprimer sur cette situation familiale qui leur est imposée ?

Une séquence importante sur la présence de l'enfant, à travers des groupes de paroles d'enfants, nous interroge sur le choix de laisser ou non la parole aux enfants, en médiation ...

La comparaison constructive avec nos voisins francophones nous permet de nous rendre compte que leur pratique et la nôtre donne à réfléchir sur l'évolution de la médiation.

## Les Intervenants Professionnels

### Carole Ollagnon-Delroise

Avocate Médiatrice, Secrétaire Générale de l'association du centre de médiation des avocats de Savoie.

« ...Les avocats qui privilégient et qui pratiquent la médiation sont des pionniers face à nos collègues, qui ne la connaissent pas encore ou qui ne savent comment la mettre en place... »



### Elisabeth Pagenaud

Médiatrice professionnelle, travaille au centre Trait d'Union à Evreux.

« ...Il est toujours très difficile pour une familles d'agriculteur d'aller se confier sur les problèmes de la famille, mais ce monde évolue... »

### Claude Martin

Sociologue, Directeur de Recherche au CNRS - Directeur du Centre Interdisciplinaire de Recherche EHESP Rennes.

« ...Je suis de ceux qui considèrent que les conséquences du divorce sont parfois une résolution de problème, cela ne veut pas dire que c'est facile, mais cela écarte l'enfance du conflit permanent des adultes... »



### Joseph Duss-Von Werdt

Philosophe, Thérapeute de Famille et Médiateur

« ...Le médiateur n'est pas un juge et ne fait pas de proposition, même s'il est amené à le faire par les conjoints, ce n'est pas à lui de donner des solutions... »

### Jocelyne Dahan

Médiatrice familiale, Directrice du CERME Toulouse

« ...J'aurai envie de dire que la médiation, c'est permettre aux adultes de trouver un espace qui va donner la ritualisation à la séparation, pouvoir se séparer de manière difficile, mais accompagné par un professionnels, et dire ce qu'ils ont vécu... »



**Marc Juston**

Juge aux Affaires Familiales – Président du Tribunal de Grande Instance de Tarascon

« ...Le premier outil du juge, en cas de séparation familiale, c'est la médiation familiale... »



**Lorraine Filion**

Médiatrice familiale, Service de médiation de la famille – Centre Jeunesse de Montréal

« ...Dès la première séance, je propose aux parents la possibilité de donner aussi la parole à leurs enfants, bien évidemment sous certaines conditions et quand ce sera le bon moment... »

**Nadia de Vroede**

Magistrate, Tribunal de Bruxelles

« ...le juge a le devoir de prendre le temps de présenter ce qu'est la médiation, ce qu'elle pourra leur apporter... trop de personnes confondent conciliation, thérapie et Imédiation... »



**Véronique Gendry – Isabelle Lemarchand**  
Psychologues, "la marmite des mots" Rennes.

« ...c'est un lieu de paroles d'enfants... ils ont la possibilité de parler avec d'autres, de la séparation de leur parents et de leurs vécus... »

Les parents et les enfants du film

Philippe – Père de deux filles



Laurence et Denis – Famille recomposée avec chacun de leur côté deux filles



Réjane - 14 ans  
et ses parents Laurette et Philippe



Benjamin 11 ans



Zoé 10 ans



Julien 11ans

Zoé 9 ans  
ses parents Nadine et Michel  
et sa nouvelle petite demi-sœur Lili Rose







Emmanuelle Maman d'un petit garçon de double Nationalité

## Les scènes de médiation



Dans la scène de médiation de Toulouse, les participants sont des médiés

Médiatrice familiale: Marie José Cuevas, Le père : Monsieur Villemot Bertrand, la mère Madame Meyer Muriel

Reconstitution de médiation vécue.

ALBERVILLE

Avocate/médiatrice : Sauthier Laure,  
Avocate/médiatrice : Elisabeth Bodecher  
la mère : Magnan Dominique, le père : Chatel Patrick



Reconstitution de médiation vécue.

MONTREAL

Médiatrice familiale: Lorraine Filion,  
La Mère :Camelia Ionita, le père :Giovanni Diamenté



Reconstitution de médiation vécue.

Evere

Médiatrice familiale: Isabelle Van Kerkhove  
La mère Bénédicte de Maere, Le père : Pierre Guelf



# Bibliographie des intervenants

## Claude Martin

- Article "**Des effets du divorce et du non divorce sur les enfants**"
- Martin C., Le Gall D. (dir), 1996. **Familles et politiques sociales**. Paris, L'Harmattan.
- Martin C., 1997, **L'après-divorce. Lien familial et vulnérabilité**, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Martin C. et Commaille J. 1998, **Les enjeux politiques de la famille**, Paris, Bayard.
- Martin C. & Chambaz C. 2001, "**Lone parents, employment and social policy in France: lessons from a familyfriendly policy**", in Millar J. & Rowlingson K. (Eds), **Lone parents, employment and social policy. Cross-national comparisons**, Bristol, Policy Press, p. 129-150.
- Martin C., 2003, **La parentalité en question**. Perspectives
- sociologiques, **rapport remis au Haut conseil de la population et de la famille**, publié sur le site de La Documentation française.
- Martin C., 2003, **Les savoirs aux prises avec l'opinion : l'exemple des effets du divorce**, Lien social et politiques, n° 50, p.57-71.
- Martin C., 2006, **Divorce**, in Le dictionnaire des sciences humaines (sous la dir. de Mesure S. et Savidan P.), Paris, PUF, 290-293.

## Joseph Duss-Von Werdt

- "**homo mediator. Geschichte und Menschenbild der Mediation**". Stuttgart 2005. (Histoire et anthropologie de la médiation) (Livres en allemand seulement)
- "**Einführung in Mediation**" (Introduction en médiation). Heidelberg 2008 (livre de poche) (Livres en allemand seulement).
- Article: "**L'enfant comme acteur responsable de la communauté familiale**." Dieter Ferring et autres éditeurs: "**Les droits de l'enfant. Citoyenneté et participation**" Université du Luxembourg 2008

## Jocelyne Dahan

- "**La médiation familiale**" Ed. Bernet 1995
- "**La médiation, les médiations**" Ed Eres 1999. J. DAHAN et aliii
- "**Se séparer sans se déchirer**" Ed. Laffont 2000.
- Participation : "**Encyclopédie la Vie de Famille –Les psy en parle**" sous la direction de Maryse Vaillant Ed La Martinière 2004
- "**Un seul parent pour la famille : assurer au jour le jour**" Ed Albin Michel Janvier 2005. J. DAHAN et A. LAMY

## Marc Juston

Publication dans la Gazette du Palais

- Justice et médiation familiale - dimanche 26 au mardi 28 octobre 2008 – n° 300 à 302,
- La médiation : du principe à la réalité – mercredi 30 - jeudi 31 juillet 2008 – n°212 à 213,
- Le juge aux affaires familiales et l'évolution de la famille, nouvelles lois, nouvelles pratiques – vendredi 4 - samedi 5 avril 2008 n° 95 à 96,
- Divorce par consentement mutuel : l'avis d'un juge aux affaires familiales – vendredi 4 - samedi 5 janvier 2008 – n° 4 à 5,

Publication à la Faculté de droit et de Science Politique d'Aix-Marseille :

- La réforme du divorce-la médiation familiale : Une expérience à oser ? – Presses Universitaires d'Aix - Marseille – 2005.

Les Cahiers de la Justice – revue semestrielle de l'E.N.M :

- La pratique des droits de l'enfant devant le juge aux affaires familiales – printemps 2007- Dalloz.

Le Médiateur Familial :

- La médiation dans les affaires de famille en Europe – n° 54.
- La médiation familiale : une mesure d'accompagnement de la résidence alternée – n° 48.

## Lorraine Filion

- **"La médiation familiale comme soutien à la créativité des enfants et des parents lors d'une rupture"** pp. 125–133 in Séparation conjugale : pour qui les gains, pour qui les pertes?, Actes du colloque de recherche tenu dans le cadre du 70<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS, 14 mai 2002 à l'Université Laval, Partenariat de recherche JEFET (Jeunes et familles en transition).
- **"Une juste place pour tous les enfants : Plaidoyer pour l'action "** textes de 9 auteurs sous la direction de Christine Colin; chapitre intitulé : « L'enfant et la séparation parentale : à la recherche d'un nouvel équilibre », pages 133 – 154, Éditions de l'Hôpital Ste-Justine, Québec, Canada, 2004.
- **" La médiation familiale internationale : État des lieux "**, Bulletin Inter-AIFI, été 2004.
- **" Lors d'une séparation, la médiation peut vous aider "**, Almanah du peuple, Québec, juillet 2005
- **" La réponse psychosociale aux besoins de l'enfant en situation précaire lors de la rupture des parents "** dans le cadre des Journées de formation pluridisciplinaire Charles Coderre, Revue de droit de l'Université de Sherbrooke, Québec, printemps 2007, 27 pages
- **" Les compétences des familles séparées : des trésors à découvrir et à revisiter "** Bulletin de l'Association Francophone des Agents Psycho-Médicaux-Sociaux (AFAPMS), Belgique, septembre 2007, 15 pages

## Autres références bibliographiques

- **"Construire la médiation familiale"** de Monique Sassier, Ed. Dunod 2001
- **"La Médiation"** de Michèle Guillaume-Hofnung, Ed.PUF Collection Que sais-je ? 1995 réédition actualisée 2007
- **"Guide de la médiation familiale"** Ed. Eres
- **"Le Dialogue familial, un idéal précaire"** 2009 Ed. Eres de Gérard Neyrand
- Référence de nombreux ouvrages sur <http://www.mediation-familiale.org/publication/Bibliographie.asp>

## Références sitographiques

- <http://www.famille.gouv.fr/>

Le site du Ministère de la famille et de l'enfance : Rubrique/Recherche/mot clef : médiation

- <http://www.cnaf.fr>

Caisse Nationale des allocations Familiales Rubrique : Recherches et Prévisions/Fiche de la CNAF n° 70 - La médiation familiale

- <http://www.msa.fr/>

La Mutualité Sociale Agricole

- [http://www.conferencedesbatonniers.com/La\\_Mediation-209.html](http://www.conferencedesbatonniers.com/La_Mediation-209.html)

Centre de Médiation de Savoie

- <http://www.planetejustice.fr/>

PLANETE JUSTICE est la première chaîne entièrement consacrée au système judiciaire dans sa globalité et sa diversité

- [http://www.unaf.fr/pf/rubrique.php3?id\\_rubrique=633](http://www.unaf.fr/pf/rubrique.php3?id_rubrique=633)

UDAF35 de RENNES " La marmite des mots"

- <http://www.unam-csm.com/mediation/modules/smartsection/>

Sur la profession de médiateur en général et sur toutes les filières

- <http://www.apmf.eu/Actus.html>

Association pour la médiation familiale

- <http://www.mediation-familiale.org/fenamef/index.asp>

Fédération Nationale de la Médiation Familiale

### **DIFFUSION du DVD**

Le DVD est disponible sur le site de l'Association Dinamic Médiation Familiale

<http://www.mediationfamiliale.info>

### **FICHE TECHNIQUE**

DVD-5 interactif – Son AC3 – Format 4/3

Film 52 mn chapitré + Bonus Question aux spécialistes

Film Version Subtitles English

Réalisation : Olivier Borderie

Musique : Pierre Baillot (Maïdo Project)

Mixage son : Guillaume Billaux

Traduction : Marc Denough

Graphisme : Anne Bissières